



Procédure de ratification des accords et traités en France

Signature de l'accord

Analyse juridique : 1 mois

L'accord doit-il passer devant le parlement ?

Non

Sans autorisation parlementaire : 2 à 3 mois

Oui

Avec autorisation parlementaire : 18 mois environ

- Phase administrative : 5 à 8 mois

Projet de loi (1 à 2 mois) : élaboration du projet de loi autorisant la ratification de l'accord ;

Consultation interministérielle (1 à 2 mois) ;

Secrétariat général du Gouvernement (15 jours) ;

Conseil d'État (1 mois) : examen du projet de loi et avis au Gouvernement ;

Conseil des ministres (15 jours à 1 mois) : délibération avant dépôt au parlement.

- Phase parlementaire : 8 à 16 mois

Parlement (12 mois environ) : examen et adoption du projet de loi par les deux chambres.

- Promulgation de la loi : 15 jours

Établissement de l'instrument

Instrument : 1 mois

Élaboration de l'instrument de ratification

Entrée en vigueur et publication des accords et traités en France

Établissement de l'instrument

Notification : 1 mois

Transmission de l'instrument de ratification à l'autre partie/au dépositaire par voie diplomatique.

Échange d'instruments (accord bilatéral)/Dépôt de l'instrument (accord multilatéral) : durée variable

Durée très variable (immédiat à plusieurs années), selon les conditions d'entrée en vigueur mentionnées dans l'accord, qui dépend des délais de procédure de l'ensemble des parties à l'accord (pas uniquement de la France).

Entrée en vigueur

Décret : 1 mois

Préparation du décret de publication

Publication au Journal officiel